



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 100507

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche quant à la participation demandée aux étudiants lors de leur inscription universitaire pour la visite médicale. En effet, cette participation financière s'ajoute aux droits d'inscription alors que dans les faits les visites médicales ne sont pas effectuées, ou lorsqu'elles le sont les étudiants se trouvent déjà en période de partiels, en juin. Il souhaite connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour que les visites médicales soient effectives à chaque début d'année, ou alors qu'elles ne soient plus facturées aux étudiants.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100507

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 2006, page 7713